

Bizutages

Un témoignage de Mathieu Savin
présenté par Jean-François Forges

C'est un aspect récurrent de la violence dans certains établissements scolaires français.

On se souvient que le scandale provoqué par l'aggravation de la très ancienne pratique de bizutages violents moralement et physiquement a conduit, en 1998, le pouvoir politique à faire entrer ces usages dans le code pénal de manière spécifique bien que tout traitement inhumain et dégradant fût déjà criminalisé.

On se doutait que la loi ne suffirait pas à faire disparaître ces pratiques et on sait que les bizutages violents, s'ils ne se déroulent plus sur la voie publique comme jadis, n'ont nullement disparu derrière les murs des établissements dont le projet éducatif s'accorde avec celui des bizuteurs.

Cependant, dans les années 90, les bizutages ont été d'abord dénoncés non pas par des adultes mais par des étudiants et on s'était trouvé alors devant le cas de figure théoriquement inattendu où les éduqués étaient supérieurs moralement aux prétendus éducateurs. Or voici qu'aujourd'hui, un professeur, enfin, résiste et ose demander à un établissement, depuis longtemps repéré par la perversité de ses bizutages, de respecter non seulement la loi mais aussi la morale la plus élémentaire du respect des gens.

Sans trop de surprise, on constate que celui qui accomplit le devoir civique de dénoncer violence et délits dans un établissement scolaire ne reçoit aucun soutien des autorités de l'Éducation nationale ni de l'enseignement catholique. En effet, il s'agit d'un établissement sous la responsabilité de religieux qui se sont montrés, en particulier dans les années 90, plutôt indifférents à cette transgression grossière des valeurs humanistes et personalistes et pour tout dire des « valeurs ignatiennes ».

Et, bien entendu, le coupable n'est pas l'auteur du scandale mais celui qui le dénonce.

Les bizutages du « monde étroit et borné » de certaines écoles, selon les mots de Pierre-Gilles de Gennes, ne sont pas des rites. Les humiliations et les obscénités n'ont pas de place dans des processus d'initiation et d'éducation. Nous savons parfaitement le projet de société des établissements bizuteurs : soumission à la loi de la meute, création de castes hautaines et méprisantes, exercices d'humiliation de soi-même et des autres, préparation à la domination des forts et à l'écrasement des faibles. Dans la mesure où il s'agit de la formation des cadres de la société démocratique de demain, tous les citoyens doivent résister et empêcher la poursuite de projet d'éducation aussi détestables.

Dans le journal *Libération* du 18 mai 2000, Emmanuel Davidenkoff demandait : « *A quand le procès du bizutage ?* ». Ce procès doit avoir lieu comme celui d'un mal profond de l'enseignement français et, peut-être, de la société française.

Jean-François Forges

Je suis professeur de mathématiques en classes préparatoires scientifiques, au lycée privé sous contrat Sainte Geneviève à Versailles depuis septembre 2001. J'ai eu connaissance, en septembre 2004, d'actes de bizutage qui se seraient déroulés dans mon établissement : entre autres brimades, les nouveaux étaient copieusement insultés à leur arrivée, ils n'avaient pas le temps de prendre leur repas, ils ont eu à faire des gestes obscènes avec une poupée gonflable. Les anciens élèves s'acharnaient plus particulièrement sur les nouveaux les plus faibles et vulnérables.

Je m'en suis ému auprès de Madame Jubin, directrice de l'établissement, en novembre 2004. Elle a nié formellement l'existence d'actes de bizutage, mais devant l'insistance d'un jésuite, elle m'a remis les fiches d'évaluation que les nouveaux avaient rempli suite à la semaine d'intégration. Ces témoignages écrits confirment entièrement les humiliations que les nouveaux subissent, et en contiennent une description précise.

Consterné par ces révélations, il me semblait nécessaire de supprimer le bizutage. Devant l'impossibilité de faire reconnaître à l'intérieur de l'établissement l'illégalité de ces pratiques d'un autre âge, j'ai été amené à porter plainte contre X pour bizutage auprès du procureur de Versailles, en juin 2005.

L'enquête préliminaire ne démarre vraiment qu'en novembre 2005, lorsque la presse apprend l'existence de cette plainte. Plusieurs personnes, adultes et élèves, ont été entendues, mais il semble que l'enquête soit actuellement terminée. Madame Jubin affirme à qui veut bien l'entendre que le procureur a déjà décidé de classer la plainte sans suite. Le procureur refuse d'informer mon avocat.

Je subis depuis le début de cette malheureuse affaire des menaces et intimidations de la part de la direction de l'établissement. Ainsi, la directrice m'accuse de « *subornation de témoins,* » de « *faute professionnelle grave,* » de « *chantage à la plainte.* » Ces accusations sont complètement fausses et infondées.

En mars 2006, la directrice m'a demandé de quitter Sainte Geneviève. Elle m'a conseillé, « *pour le bien de ma famille,* » de « *choisir la bonne porte de sortie en 2006.* » Elle m'a dit que « *j'allais traîner des casseroles* » si l'administration demandait mon départ « *en fournissant un dossier au Rectorat.* » D'autres menaces encore ont été proférées en présence de collègues.

Atterré par ces menaces, je porte plainte en avril 2006 pour harcèlement moral. Cette plainte n'est, à ma connaissance, même pas au stade de l'enquête préliminaire.

Parallèlement, j'adresse au Recteur de l'académie de Versailles une demande de protection, expliquant la nature des pressions que je subis. Cette demande de protection a été soigneusement rangée dans un tiroir.

Madame Jubin a demandé officiellement mon départ au Recteur en avril 2006, et celui-ci a accédé à sa demande, en respectant soigneusement les procédures administratives. Pour justifier sa demande, Madame Jubin a fourni un épais dossier, ne contenant que des accusations fausses ou triviales. J'ai demandé au Recteur de pouvoir présenter ma défense contre ces allégations fallacieuses, il n'a jamais souhaité m'entendre. Je suis, depuis la rentrée 2006, remplaçant dans un autre lycée de Versailles, en classe préparatoire aux écoles de commerce.

Mathieu Savin